



L'augmentation des prix du tabac peut entraîner une nette diminution des ventes de cigarettes, surtout lorsqu'elle est décidée par l'Etat, et non par les fabricants, selon les conclusions d'une étude publiée mardi dans le BEH.

Justice / La sécurisation du tribunal correctionnel est loin d'être le seul problème

Le palais Poelaert est hors la loi

L'ESSENTIEL

- L'avenir du palais de justice de Bruxelles provoque toujours des débats passionnés.
- Il y est souvent question de la sécurité du site, autour des audiences correctionnelles.
- « Le Soir » est allé plus loin, dans les coulisses de ce géant. Les problèmes réels sont souvent dans des lieux insoupçonnés.

ENQUÊTE

Le palais de justice de Bruxelles serait-il impossible à sécuriser ? Vaut-il mieux déménager la justice pénale vers d'autres lieux plus sûrs, comme les abords de la future prison de Haren ? Le Soir a enquêté sur la question pour aboutir à une conclusion saisissante : il y a bien moyen d'organiser des procès sécurisés pour les audiences correctionnelles. Par contre, ce sont les autres services du palais qui posent problème.

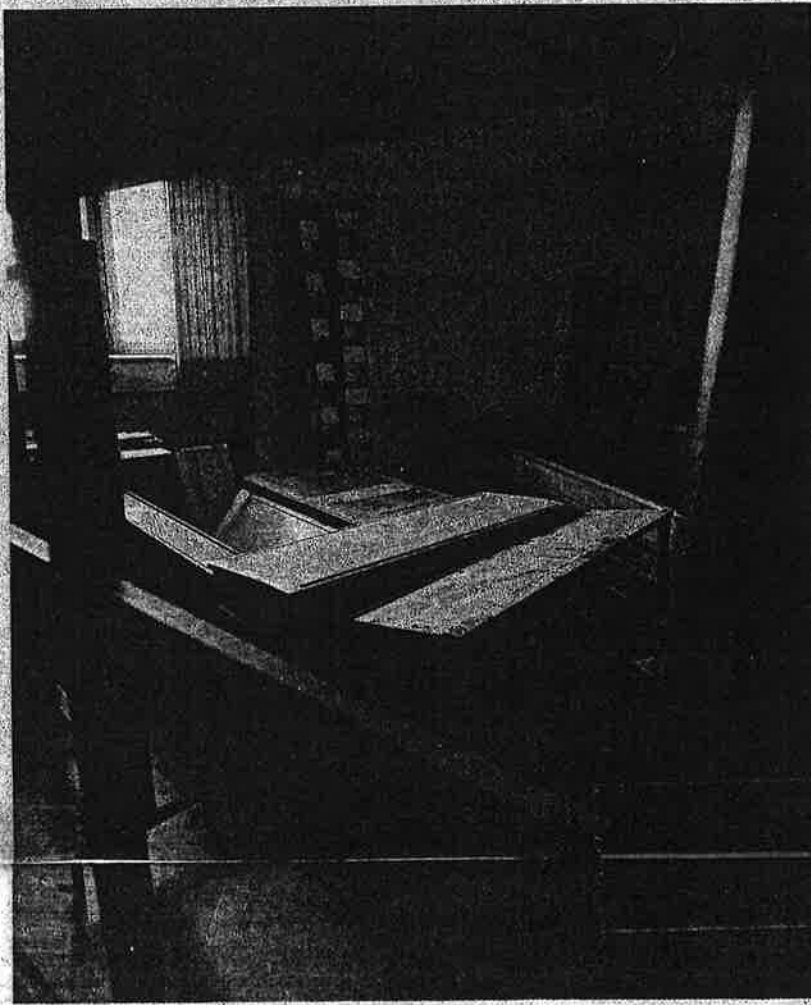
Détails de l'enquête. En conseil des ministres, Stefaan De Clerck (Justice) et Didier Reynders (Régie des bâtiments) ont émis l'hypothèse de quitter le vieux palais de Poelaert. Selon le ministre de la Justice, deux options pourraient idéalement répondre aux exigences de sécurité. Un : la création d'une salle d'audience fortifiée au sein du vieux palais ; c'est le projet dénommé « box in the box ». Jugé trop cher. Deux : le déplacement des audiences avec détenus

avec ses 19.000 m² coûte quelque 3,4 millions par an, en location. Le vieux palais de Poelaert, s'il souffre de vétusté, est, lui, (encore) propriété de l'Etat - la Régie des bâtiments. Et la Justice n'y paye pas de loyer.

Une zone de non-droit

Pas de loyer, donc, mais d'autres inconvénients. Car le vieux palais, temple de la justice, est une zone de non-droit quasiment généralisée. Le vrai problème du palais est bien celui-là.

La cantine, qui alimente quotidiennement magistrats, greffiers et personnel judiciaire au niveau -1, n'est plus aux normes. Certains greffes et bureaux, construits dans des cours intérieures du palais, dérogent aux critères de classement du bâtiment par les Monuments et Sites. Les conditions de travail du personnel ne respectent pas les réglementations actuelles. La sécurité générale de l'édifice ne répond pas aux normes des pompiers. Et s'il y avait un accident de travail gra-



Le plus grand palais du monde

L'édifice domine Bruxelles depuis la fin du XIX^e siècle. Sa construction a eu raison de quartiers populaires de la ville. Commandée par le roi Léopold I^{er}, sa construction a débuté en 1866 et s'est achevée en 1882. Date de son inauguration par Léopold II. Le géant imaginé par Joseph Poelaert offre une superficie totale de 52.464 m² pour une surface au sol de 26.606 m², soit 4.000 m² de plus que la basilique Saint-Pierre de Rome. Bruxelles conserve aujourd'hui encore le plus grand palais de justice du monde. Son style est éclectique : on y trouve des références aux pyramides mayas, au classique gréco-romain, au palais de Ninive...

UN SCANDALE parmi d'autres : l'état de l'ancien tribunal correctionnel. © ROGER MILUTIN.

« Le plus grand palais de justice du monde serait-il trop petit pour la Belgique ? »
Xavier Magnée, avocat

près de la future prison de Haren, dans le nord de Bruxelles, afin d'éviter de coûteux et périlleux transferts ; inadmissible pour les avocats et les magistrats.

Faut-il sortir le pénal du palais ? Pas sûr, répondent nos interlocuteurs. Depuis des années, la logique est de rassembler toutes les activités de la justice sur le « campus Poelaert » : le bâtiment du tribunal du travail, en face du vieux palais, le parquet (le Portalis), la justice civile (au 13 Quatre Bras), enfin le commerce (au 19 Quatre Bras, après reconstruction). Et à terme, la justice compte également s'étendre rue aux Laines dans l'actuel bâtiment de Vivaqua.

Pourrait-on alors y abriter une section correctionnelle sécurisée ? Cela nécessiterait de gros travaux : création d'un important complexe de cellules et des salles d'audience sécurisées. Sans parler du classement des archives et des pièces à conviction. Le tout, dans un bâtiment qui serait, en outre, loué par la justice. A titre d'exemple, le 13 Quatre Bras,

ve, s'il y avait un incendie, la responsabilité d'un éventuel désastre ne serait pas simple à établir.

L'état actuel du palais de justice de Bruxelles est bien celui-là. Le magistrat de la cour d'appel, Patrick Mandoux, commente : « Cela démontre l'incapacité du politique à gérer le palais de justice, depuis des années ; une incapacité qui porte tant sur le bâtiment que sur le fonctionnement de la justice. » L'avocat pénaliste Xavier Magnée embraye : « Le plus grand palais de justice du monde serait-il trop petit pour la Belgique ? Pourquoi le quitter ? »

Le drame du palais, contrairement à celui de Paris, comparable et de la même époque, est son manque d'investissements, depuis des années. Actuellement, on cherche un soumissionnaire pour restaurer... les échafaudages du palais, même pas le palais lui-même.

Le prochain gouvernement aura donc à rencontrer une question cruciale : pourquoi ne pas garder les tribunaux dans ce palais ? ■

Les avocats manifesteront le 1^{er} juin

Personne n'est insensible à l'avenir du palais de justice de Bruxelles. Les avocats bruxellois, tant francophones que néerlandophones, et les avocats de Cassation, vont manifester le 1^{er} juin leur attachement à ce palais ; et Ecolo organise une table ronde sur la question le 26 mai à Plagey. Dans l'intervalle, chacun y va de son point de vue.

Pour Yves Oschinsky, bâtonnier des avocats francophones, l'avenir du palais est à la justice : « Le Poelaert a été créé pour cela, il remplit une fonction symbolique. Les nouveaux bâtiments, plus fonctionnels, n'ont pas de salle des pas perdus permettant aux avocats de s'entretenir avec leurs clients... Pourquoi ne pas faire revenir divers tribunaux dans le vieux palais ? »

On sent l'avocat attaché aux vieux symboles de Thémis. Plusieurs anciens bâtonniers ont également rédigé un manifeste attestant de leur attachement au palais de Poelaert. Ils dénoncent notamment le manque de vision autre que budgétaire entourant cet édi-

fice somptueux. Le président du tribunal de première instance, Luc Hennart, ouvre le débat : « Cela dépend de ce que l'on veut, lance-t-il. Il faut réfléchir à l'utilisation rationnelle de cet espace. Il est possible de sécuriser certains endroits, pour des audiences et des bureaux. A l'étage -1, par exemple. »

« Comme un boulet... »

Mais le chef de corps ne s'arrête pas en si bon chemin : « On pourrait envisager de partager cet espace du palais avec d'autres. Pas du commerce, mais des activités culturelles, par exemple. Pourquoi ne pas partager les frais de fonctionnement et de restauration également ? Si la justice est bien rendue, dans de bonnes conditions dans son espace sécurisé, le partage des lieux n'entraînerait pas nécessairement une dépréciation. »

Le conseiller de cassation, Benoît Desmeppe, suit les travaux de la commission bâtiment du palais. Sa vision globale laisse

pantois. « Le palais est une équation à multiples inconnues. » Quelle que soit l'option future du palais, il faudra investir dans la rénovation et la sécurisation de lieux. « Son surdimensionnement, on le trouve comme un boulet, ponctue Benoît Desmeppe : 140 nettoyeuses tentent d'entrer les lieux, les échafaudages rouillent à place, la salle des pas perdus est quasiment impossible à chauffer... Sans parler de ce qui n'est pas aux normes actuelles. »

A première vue, la Cour de cassation, cour d'assises et les locaux des avocats ressemblent dans le vieux palais. Mais le véritable enjeu de l'aménagement futur réside dans le maintien, ou non, de la section correctionnelle. Le vieux palais dispose d'un espace cellules pour accueillir les détenus : espère-t-il qu'il faudra aussi rénover pour le mettre à normes. Cette section accueille les personnes potentiellement les plus dangereuses. Qui yandra, à l'avenir, les côtoyer dans un espace mixte ? ■